



Syndicat National de la DGFIP

FORCE OUVRIERE

Section de l'Aveyron

fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/>

Rodez, le 8 novembre 2018

CTL du 8 novembre 2018 :

FODGFIP 12 a lu une déclaration liminaire en début de CTL, jointe en annexe.

Le premier point à l'ordre du jour, pour vote, était la mise en place au 1^{er} janvier 2019 de l'accueil personnalisé sur rendez-vous dans les SIP/SIE de l'Aveyron (service SIP) ainsi que les SIP de Decazeville et Rodez. De longs échanges ont eu lieu par rapport au document de travail remis. En tout état de cause, cette mise en place ne concerne dans un premier temps que l'accueil téléphonique. Grâce à l'outil APRDV, un contre appel sera passé par les agents des SIP pour déterminer la teneur de la demande, et si besoin, recevoir physiquement les contribuables qui se présenteront avec les éléments nécessaires pour régler le problème en question.

Comment délimiter les contenus de l'accueil primaire ? La plage horaire du contre appel va être fixée par les chefs de centre. Mais ces plages ne seront pas aussi larges que l'accueil réalisé jusqu'à maintenant. De plus, dans les petits sites, comment gérer cette transition quand, avec le peu d'agents sur site, on a déjà du mal à gérer le courant ? A plus long terme, vu que tous les services devront proposer uniquement de l'accueil sur rendez-vous, on voit que l'offre de Service Public est bel et bien en train de disparaître. Le but avoué est de réduire la présence au guichet des finances publiques... et CAP 2022 parle lui de dématérialisation totale des démarches... c'est un premier pas. Les OS ont opposé un vote contre unanime. Même si pour l'instant, les conditions de réception pourraient paraître favorables (meilleure étude du dossier, documents prévus en amont), on voit que, étape après étape, on veut tout simplement mettre fin à la notion d'accueil.

Le président a ensuite évoqué le gel du poste de comptable du SPF de Millau. En effet, comme il a déjà été décidé auparavant de n'avoir qu'un SPF par département, on prépare la suppression de cet emploi d'encadrant (pas de vote, seulement pour information).

En suivant, la proposition de pouvoir bénéficier de deux ponts naturels en 2019 a été soumise au vote. FO-DGFIP a voté favorablement aux deux dates proposées (31

mai 2019 et 16 août 2019), tout en déplorant que pour 2018, la direction ait refusé un quatrième pont en date du 2 novembre, jour choisi par la direction générale pour fermer une application métier...question bon sens, on a eu fait mieux.

Le quatrième point concernait la présentation du dispositif alerte attentat à la DGFIP. Sans se vouloir alarmiste ou créer de l'anxiété, un document précisant les dispositions à prendre en de telles circonstances va être adressé aux responsables de services.

Le dernier point de la convocation portait sur le télétravail. La direction locale avait choisi d'aborder le sujet, mais à ce jour, pas de note cadre nationale. Les élus FO-DGFIP ont fait remonter des conclusions d'études de ce nouveau mode de travail dans d'autres secteurs où cela est expérimenté. A ce jour, une des craintes est la difficulté qui apparait de concilier vie privée – vie professionnelle. De plus, il semble que si des demandes de télétravail étaient formulées, elles devraient être étudiées au cas par cas par la direction. Comme la décision est soumise à l'arbitraire du décideur, une décision opposée peut être prononcée pour deux cas semblables... La cible actuelle à la DGFIP plafonnerait à 10 000 postes pour ce mode de fonctionnement. Ce dernier doit donc être étudié très rigoureusement pour éviter tout genre d'écueil une fois mis en place. FODGFIP sera donc vigilant lors de la parution de la note qui indiquera les modalités d'application.

Même si nous sommes conscients que certaines dispositions peuvent améliorer les conditions de travail des agents, il faut aussi regarder un peu plus vers l'avenir pour analyser l'impact de chaque mesure. Il ne faudrait pas que ces conditions, a priori un peu plus favorables, ne soient à terme une manière détournée de rompre certains liens entre les agents et de ce fait de laisser la voie libre à une individualisation qui faciliterait encore plus les suppressions d'emplois, de missions, sans réaction collective.



Les représentants FODGFIP-12.